

Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue

Français/Französisch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'intégration des migrant-e-s
et de la prévention du racisme IMR
Fachstelle für die Integration der MigrantInnen
und für Rassismusprävention IMR



Sommaire

1.	Préface	7
2.	Comment utiliser cette brochure	9
3.	Le « vivre ensemble » fribourgeois	11
	Canton, districts et communes	
	Langues officielles	
	Population étrangère	
	Intégration des personnes migrantes	
4.	Arrivée dans le canton	15
	Annonce de votre arrivée	
	Renseignements auprès de la commune	
	Informations à Fribourg pour tous	
	Consultation des médias	
5.	Droits et devoirs	17
	Valeurs fondamentales	
	Droits des personnes étrangères (hors asile)	
	Droits des personnes relevant du domaine de l'asile	
	Personnes sans autorisation de séjour	
	Non-discrimination	
6.	Communication	21
	Cours de français ou d'allemand	
	Cours d'été pour enfants de langue étrangère	
	Cours de langues et d'intégration pour les jeunes migrant-e-s	
	Apprentissage de la lecture et de l'écriture	
	Dialecte suisse alémanique	
	Autres offres	

7.	Logement	25
	Recherche d'un logement	
	Redevances de radio et télévision	
	Vie en immeuble locatif	
<hr/>		
8.	Transports et mobilité	29
	Transports publics	
	Mobilité douce: vélos et piéton-ne-s	
	Voitures	
	Conduite en Suisse	
<hr/>		
9.	Travail	33
	Recherche d'un emploi	
	Salaire et cotisations sociales	
	Impôts	
	Aide à la gestion de budget	
	Assurances sociales	
	Assurance chômage	
	Aide sociale	
	Tensions au travail	
	Protection contre les licenciements	
	Travail au noir	
<hr/>		
10.	Santé	41
	Assurance-maladie et assurance-accidents (obligatoire)	
	Médecins	
	Soins d'urgence	
	Soins dentaires	
	Urgences dentaires	
	Santé mentale	
	Personnes âgées	
	Personnes en situation de handicap	
	Centre fribourgeois de santé sexuelle	

11.	Carte du canton de Fribourg et numéros d'urgence	49
<hr/>		
12.	Mariage et vie familiale	53
	Mariage	
	Partenariat enregistré	
	Naissance	
	Congé et allocation de maternité	
	Allocations familiales	
	Droits des enfants et des jeunes	
	Couples et familles en difficulté	
	Violences domestiques	
	Mariages forcés	
<hr/>		
13.	Education et école obligatoire	61
	Responsabilité des parents	
	Garde d'enfants et accueil extrascolaire	
	Ecole enfantine (dès 4 ans, 1 ^H -2 ^H)	
	Ecole primaire (dès 6 ans, 3 ^H -8 ^H)	
	Cycle d'orientation – école secondaire (dès 12 ans, 9 ^H -11 ^H)	
	Orientations scolaire et professionnelle	
	Elèves d'origine étrangère et élèves allophones	
<hr/>		
14.	Formation professionnelle et études spécialisées (dès 15 ans)	67
	Apprentissage en entreprise (dès 15 ans)	
	Jeunes adultes en provenance de l'étranger	
	Ecole du degré secondaire supérieur (dès 15 ans)	
	Etudes supérieures	
	Bourses d'études et de formation	
	Reconnaissance des diplômes et des acquis	
	Formation des adultes et formation continue	

15.	Protection de l'environnement	73
	Richesses d'un environnement préservé	
	Entretien du paysage	
	Respect des lieux publics	
	Recyclage des déchets	
	Déchets non recyclables	
<hr/>		
16.	Participation à la vie sociale et associative	77
	Fêtes populaires fribourgeoises	
	Vie culturelle et sportive	
	Randonnée pédestre	
	Vie associative	
	Vie religieuse	
<hr/>		
17.	Citoyenneté et vie politique	83
	Démocratie directe	
	Organes politiques	
	Trois niveaux de pouvoir	
	La justice fribourgeoise et suisse	
	Droits politiques des personnes étrangères	
	Autres formes de participation politique	
	Naturalisation suisse	
<hr/>		
18.	Liste d'adresses utiles	88
<hr/>		

1. Préface

Bienvenue/Herzlich willkommen!

Vous emménagez dans le canton de Fribourg. Au nom des autorités cantonales et au nom de la population fribourgeoise, je vous souhaite une cordiale bienvenue!

Cette brochure vous fournira de nombreuses informations sur la vie dans notre canton. Elle vous offre une porte d'entrée qui facilitera vos premiers pas en terres fribourgeoises.

Fribourg aime se définir comme un canton-pont. Un pont entre la Suisse romande et alémanique, entre les cultures et les sensibilités. Mais aussi un pont entre villes et campagnes. Notre région est dynamique: elle connaît l'une des croissances démographiques les plus fortes du pays et compte la population la plus jeune de Suisse. Notre canton est ouvert et entreprenant. Il s'implique avec enthousiasme dans la construction d'un avenir commun qui donne à chacun-e la chance de s'accomplir sur les plans personnel, professionnel, social et culturel.

Les autorités fribourgeoises s'engagent à créer, jour après jour, les conditions favorables à cette ambition. Elles promeuvent la formation, un service public de qualité ainsi que la création d'emplois et d'infrastructures. Elles stimulent la cohésion sociale: entre générations, entre personnes plus ou moins favorisées, entre habitantes et habitants de différentes origines.

Cette unité est l'affaire de toutes et tous. Notre canton bénéficie d'une riche vie sociale et associative qui fortifie le « vivre ensemble ».

N'hésitez pas à explorer cette vie foisonnante et à y participer !
Aller à la rencontre de la population est le meilleur moyen de
faciliter votre intégration dans notre canton et vous y sentir
pleinement à l'aise. Vous serez partout chaleureusement
accueilli-e-s !

Je vous souhaite de belles découvertes et de sympathiques
rencontres !

Maurice Ropraz
Conseiller d'Etat

2. Comment utiliser cette brochure

Dès votre arrivée, vous aurez sans doute de nombreuses questions à régler. Cette brochure a pour but de faciliter votre installation et votre intégration dans le canton de Fribourg en vous fournissant des informations générales. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, nous vous prions de contacter l'administration de votre commune ou les organisations mentionnées et indiquées par une flèche dans la brochure. Ces organisations sont numérotées en fonction de leur ordre d'apparition. Une liste comprenant leurs coordonnées se trouve à la fin du document. Vous recevrez également des informations utiles en discutant avec les personnes que vous rencontrerez dans votre quartier, dans votre village, au travail ou pendant vos loisirs.

Au milieu de la brochure, vous trouverez un feuillet détachable contenant une carte du canton de Fribourg, les principaux numéros d'urgence ainsi que quelques informations générales. Une grande partie des sites web indiqués dans cette brochure sont bilingues. Les indications pour changer de langue (F/D, fr/de, Français/Deutsch) apparaissent en règle générale en haut à droite, comme sur le site de l'Etat de Fribourg www.fr.ch ou celui de la Confédération www.admin.ch.

3. Le «vivre ensemble» fribourgeois

Le monument au Röstigraben

Dans le langage familier, la frontière imaginaire qui sépare la Suisse romande francophone de la Suisse alémanique germanophone est appelée la «barrière de Röstli» (*Röstigraben* en allemand). Les röstis sont des galettes de pommes de terre considérées comme le plat typique de la Suisse alémanique. En Basse-Ville de Fribourg, on peut admirer le «monument au Röstigraben».

Fribourg est un canton varié et accueillant, où les gens vivent ensemble dans le respect des différences et des identités de chacune et chacun.

Canton, districts et communes

Le canton de Fribourg est l'un des 26 cantons de la Confédération suisse. Il compte environ 313'000 habitantes et habitants (2017), résidant dans sept districts et 136 communes (2018). La capitale du canton est la ville de Fribourg (39'000 habitant-e-s en 2017).

Site web du canton de Fribourg

www.fr.ch

Langues officielles

Fribourg est un canton bilingue. Ses deux langues officielles sont le français et l'allemand.

A l'inverse de la Suisse, les francophones sont majoritaires. Elles et ils représentent environ deux tiers de la population, contre un tiers pour les germanophones qui habitent principalement dans les districts de la Singine, du Lac et de la Sarine. Les francophones parlent le français «classique», avec un accent régional. Parfois, on entend encore parler l'ancien patois fribourgeois, d'origine franco-provençale. Dans la vie quotidienne,

les Fribourgeoises et Fribourgeois germanophones parlent entre eux un dialecte suisse alémanique, le singinois (Seislerdütsch) ou le bernois (Bärndütsch). En Basse-Ville de Fribourg, on peut aussi entendre le bolze (du dialecte singinois mélangé avec du français). En revanche, les Alémaniques utilisent l'allemand standard (Hochdeutsch) avec les non-Alémaniques, dans les manifestations officielles ou à l'école, ainsi que pour les communications écrites. Vous pouvez vous adresser à l'administration cantonale en français ou en allemand. Les documents officiels du canton sont publiés dans les deux langues. Au niveau local, le bilinguisme est appliqué dans un certain nombre de communes, selon leur composition linguistique.



Fribourg le canton – Fribourg la ville

Comme 15 des 26 cantons suisses, le canton de Fribourg porte le nom de sa capitale, la ville de Fribourg. L'abréviation du canton est FR. Vous la verrez notamment sur les plaques d'immatriculation des voitures.

Français	Ouvre ton parapluie !
Patois fribourgeois	Àrà ton pyodzè !
Allemand	Öffne deinen Regenschirm !
Singinois	Tuuf dy Pàrisou !
Bernois	Mach dy Rägäschirm uf !
Bolze	Tuuf dy Paraplüi !

Population étrangère

Environ 70'000 personnes (2017) de nationalité étrangère vivent dans le canton de Fribourg, soit environ 22% de la population. Un quart d'entre elles sont nées dans le canton et plus de 80% proviennent de l'Union européenne. La communauté portugaise représente le groupe le plus nombreux (environ 1/3 de la population étrangère du canton).

Intégration des personnes migrantes

Avec plus de 160 nationalités, la population étrangère du canton est très diversifiée. Afin de favoriser la cohabitation et les échanges entre les personnes d'origine étrangère et la population suisse, les autorités fribourgeoises mènent une politique active d'intégration. Elles encouragent notamment les migrant-e-s à apprendre les langues officielles du canton et soutiennent des projets qui favorisent le « vivre ensemble ». L'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s est de la compétence du Service de l'action sociale. Cette tâche est mise en œuvre grâce à un dispositif spécifique.

L'accueil, l'hébergement, l'encadrement et l'intégration des requérant-e-s d'asile sont assurés par la société ORS Service AG. Caritas Suisse à Fribourg est, pour sa part, chargée de l'encadrement et de l'intégration des personnes réfugiées. De nombreuses communes disposent de personnes responsables pour les questions d'intégration. La Ville de Fribourg a développé un secteur de la cohésion sociale et celle de Bulle a créé un poste de délégué-e.

- > [1] **Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR**
- > [2] **Service de l'action sociale SASoc**
- > [3] **Secteur de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg**
- > [4] **Délégué-e à l'intégration de la Ville de Bulle**

ORS Service AG

www.ors.ch

Caritas Suisse

www.caritas.ch

4. Arrivée dans le canton

L'administration de votre commune vous fournira des informations utiles pour faciliter votre installation dans le canton.

Annonce de votre arrivée

Si vous voulez vous établir dans une commune du canton ou y séjourner pendant plus de trois mois, vous devez vous annoncer en personne auprès de l'administration communale dans les 14 jours suivant votre arrivée. Les personnes de nationalité suisse ou étrangère résidant déjà dans une autre commune fribourgeoise se présentent personnellement auprès du contrôle des habitants de la nouvelle commune de domicile. Quant aux personnes de nationalité étrangère venant de l'étranger ou d'un autre canton, elles se rendent d'abord, munies de leur passeport, au Service cantonal de la population et des migrants qui se trouve à Granges-Paccot. Elles doivent ensuite s'annoncer auprès du contrôle des habitants de leur commune de domicile.

Liste des communes fribourgeoises

www.fr.ch

> [5] **Service de la population et des migrants SPoMi**

Renseignements auprès de la commune

Lors de votre visite à l'administration communale, nous vous conseillons de vous renseigner également sur la vie locale et les activités associatives, sportives et culturelles qui s'y déroulent. Participer à ces activités est un excellent moyen d'intégration. Il y a souvent aussi des informations sur des tableaux d'affichage

et les sites internet des communes. La Ville de Fribourg a, par exemple, une page internet traduite en plusieurs langues à l'attention des nouvelles habitantes et nouveaux habitants.

www.ville-fribourg.ch/bienvenue

Informations à Fribourg pour tous

Destiné à toute la population du canton, « Fribourg pour tous » offre une permanence qui garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées (santé, famille, assurances, travail, etc.). Vous y obtiendrez, gratuitement, en toute confidentialité et sans rendez-vous, de la documentation et une orientation en fonction de vos besoins.

➤ [6] **Fribourg pour tous FpT**

Consultation des médias

Vous trouverez une foule d'informations sur le canton de Fribourg sur internet et dans les médias. Les journaux locaux vous apprendront beaucoup sur la vie de votre région. Vous y découvrirez des offres d'emploi ou de logement, les dates des manifestations, des adresses ainsi que des conseils utiles pour la vie de tous les jours.

➤ [7] **Principaux journaux fribourgeois**

➤ [8] **Radios régionales**

➤ [9] **Télévision régionale**

5. Droits et devoirs

Selon l'article premier de la Constitution cantonale du 16 mai 2004, le canton de Fribourg est un Etat de droit libéral, démocratique et social.

Valeurs fondamentales

L'Etat a pour buts principaux de promouvoir le bien commun et de favoriser l'épanouissement individuel. A cet effet, il garantit le respect du droit. Il ne peut agir que si la Constitution ou la loi l'y autorise. Il est organisé selon le principe de la séparation des pouvoirs. La justice, en particulier, est indépendante du Gouvernement.

- Le peuple est souverain. Il exerce son pouvoir à la fois directement, en se prononçant sur la Constitution et les lois, et indirectement, à travers les autorités qu'il élit. Dans le canton de Fribourg, le peuple élit le Gouvernement (Conseil d'Etat), le Parlement (Grand Conseil) ainsi que les préfètes et préfets des districts. Il élit également ses autorités communales et ses représentant-e-s au Parlement fédéral (Conseil national et Conseil des Etats).
- Toute personne vivant dans le canton a des droits et devoirs. Elle jouit de droits fondamentaux comme celui à l'intégrité physique, à l'égalité (notamment devant la justice), à la non-discrimination (notamment pour raison de sexe ou de nationalité), au mariage ou à la liberté d'expression, de croyance et d'opinion. Elle doit aussi accomplir les devoirs que lui imposent la Constitution et les lois : payer ses impôts, scolariser ses enfants, etc.
- Les droits fondamentaux ne sont pas absolus. L'Etat peut les restreindre pour garantir la sécurité, l'ordre ou la santé de la collectivité. Les libertés de chaque individu s'arrêtent là où commencent celles d'autrui. Par exemple, on ne peut pas invoquer la liberté de croyance pour refuser les lois scolaires ou revendiquer la liberté d'expression pour insulter une personne ou un groupe de personnes.

Constitution et lois du canton de Fribourg

www.fr.ch

Constitution et lois fédérales

www.admin.ch

Droits des personnes étrangères (hors asile)

Les personnes de nationalité étrangère (hors asile) peuvent bénéficier d'un conseil spécialisé quant à leurs droits et devoirs. L'association CCSI Fribourg offre un accompagnement et des consultations juridiques pour toute question liée aux permis de séjour et au regroupement familial.

> [10] [Centre de contact Suisses-Immigrés CCSI Fribourg](#)

Droits des personnes relevant du domaine de l'asile

Les personnes relevant du domaine de l'asile et domiciliées dans le canton de Fribourg peuvent s'adresser au Bureau de consultation juridique de Caritas Suisse. Ce dernier offre un service professionnel dans le domaine du droit d'asile.

> [11] [Caritas Suisse, Bureau de consultations juridiques à Fribourg BCJ](#)

Personnes sans autorisation de séjour

Les personnes de nationalité étrangère qui ne disposent pas d'une autorisation de séjour n'ont pas le droit de résider en Suisse plus de trois mois. Après cette période, elles se trouvent en situation illégale. Elles bénéficient néanmoins de droits fondamentaux : en cas de détresse, elles peuvent, par exemple, recevoir des soins médicaux de base ou une aide d'urgence.

- > [12] Fri-Santé – Espace de soins
- > [10] Centre de contact Suisses-Immigrés CCSI Fribourg

Valeurs helvétiques

La vie des citoyen-ne-s fribourgeois-e-s est également régie par la Constitution suisse. Dans son préambule, cette dernière énonce des principes de base dont voici des extraits : « Le peuple et les cantons suisses sont déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité ; ils sont résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde ; ils savent que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. » Constitution fédérale suisse, Préambule.

Non-discrimination

Selon la Constitution suisse : « Nul-le ne doit subir de discrimination du fait de son origine, de son sexe, de son âge, de sa langue, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques. » Si vous vous sentez discriminé-e pour l'une de ces raisons, vous pouvez contacter le service « se respecter/Respekt für alle », mandaté par l'Etat de Fribourg. Situé dans les locaux de Caritas Suisse à Fribourg, il offre un espace d'écoute et de soutien social et juridique aux personnes confrontées à des situations de discrimination raciale. Ces consultations sont gratuites, offertes dans cinq langues (français, allemand, anglais, espagnol, portugais) et peuvent bénéficier de la présence d'un-e interprète communautaire pour d'autres langues. Les personnes victimes ou témoins de discrimination peuvent aussi partager leur expérience par écrit, de manière anonyme ou non, via le site internet www.serespecter.ch.

- > [13] « se respecter – Respekt für alle », Service de consultation et de prévention du racisme dans le canton de Fribourg, Caritas Suisse, Département Fribourg
- > [1] Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR

6. Communication

Communiquer, c'est comprendre les autres et se faire comprendre des autres.

Cours de français ou d'allemand

Parler l'une des deux langues officielles du canton, le français ou l'allemand, voire les deux, favorise énormément le processus d'intégration. De plus, pour les personnes vivant dans une commune germanophone, c'est un atout de comprendre le dialecte alémanique. De nombreuses associations, communes et écoles organisent des cours de français et d'allemand pour les personnes nouvellement arrivées dans le canton de Fribourg.

Vous trouverez la liste des cours de langues subventionnés sur le site du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme.

➤ [1] **Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR**

Cours d'été pour enfants de langue étrangère

Des cours d'été (français et allemand) pour élèves de langue étrangère sont proposés chaque année.

➤ [14] a) **Partie francophone: Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF**

➤ [14] b) **Partie germanophone: Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht DOA**

Cours de langues et d'intégration pour les jeunes migrant-e-s

Pour les cours s'adressant spécifiquement à un public jeune, veuillez prendre contact avec le Service de la formation professionnelle.

➤ [15] **Service de la formation professionnelle SFP**

Apprentissage de la lecture et de l'écriture

Certaines personnes sont mal à l'aise pour lire ou écrire un texte. L'association Lire et Ecrire organise des cours pour les adultes qui ont besoin d'améliorer leur capacité de lecture ou d'écriture, en français ou en allemand.

➤ [16] **Association Lire et Ecrire – Section de Fribourg**

Dialectes suisses alémaniques

Les dialectes alémaniques sont des langues orales qui s'apprennent surtout en parlant avec d'autres personnes ou en prenant des cours. Maîtriser un dialecte est un atout, notamment sur le plan professionnel.

Université populaire

www.unipopfr.ch/fr

Chambre de commerce et d'industrie Fribourg CCIF

www.ccif.ch

Autres offres

Cours d'intégration

Si vous comprenez le français ou l'allemand et souhaitez approfondir vos connaissances sur la vie en Suisse, vous avez la possibilité de suivre le cours d'intégration « Vie en Suisse » organisé par la Croix-Rouge fribourgeoise.

> [17] **Croix-Rouge fribourgeoise: Cours « Vie en Suisse »**

Interprètes communautaires

Dans certaines situations (santé, école, etc.), les personnes migrantes qui ne comprennent pas le français ou l'allemand peuvent avoir recours à des interprètes communautaires. Ces interprètes sont formé-e-s pour favoriser la compréhension mutuelle, éviter les malentendus et les erreurs, et aider les personnes migrantes à s'adapter à leur nouvel environnement. Il est fortement déconseillé d'utiliser des enfants et des proches comme interprètes.

> [18] **Service d'interprétariat communautaire « se comprendre », Caritas Suisse, Département Fribourg**



Bibliothèque interculturelle

LivrEchange est une bibliothèque ouverte à toutes et tous, qui permet d'emprunter des livres dans plus de 200 langues, y compris des méthodes d'apprentissage pour le français et l'allemand.

➤ [19] **LivrEchange, Bibliothèque interculturelle**

espacefemmes

L'association espacefemmes est un lieu de rencontre et de conseil pour les femmes suisses et migrantes, dans le but de renforcer les liens sociaux et la solidarité et d'apprendre à vivre ensemble à Fribourg.

➤ [20] **Association espacefemmes**

7. Logement

La majorité de la population du canton de Fribourg vit dans des immeubles locatifs.

Recherche d'un logement

Vous trouverez des logements à louer :

- en regardant les offres publiées dans les journaux ;
- en vous adressant directement aux agences immobilières ;
- en consultant les sites internet spécialisés.

Certaines communes tiennent à jour une liste des logements vacants. L'administration de votre commune vous renseignera. Vous pouvez publier des annonces payantes ou gratuites. Vous pouvez aussi prendre contact avec vos connaissances, qui auront peut-être entendu parler d'un logement à louer et pourront vous aider dans vos démarches.

Recherche de logements sur internet

www.laliberte.ch

www.freiburger-nachrichten.ch/immobilien

www.lagruyere.ch

www.cfi-ikf.ch

www.immoscout24.ch

www.immostreet.ch

www.homegate.ch

www.petitesannonces.ch

Recherche d'agences immobilières dans le canton de Fribourg

www.les-agences-immobilieres.ch

Pour obtenir un contrat de location, il faut remplir un formulaire d'inscription et remettre à l'agence immobilière certains documents, par exemple un certificat de salaire, une attestation des Offices des poursuites ou une attestation de domicile. Il est conseillé de préparer les documents à l'avance pour pouvoir réagir rapidement quand un logement vacant vous intéresse.

Site web des Offices des poursuites et de l'Office des faillites

www.fr.ch/opf



Un pays de locataires

En Suisse, les deux tiers des ménages sont locataires de leur logement. Seul un tiers de la population est propriétaire.

Paiement d'une garantie de loyer

Pour la conclusion d'un contrat de location, une garantie financière est demandée. Elle est, en général, de trois loyers. Les personnes ne disposant pas de la somme demandée peuvent s'adresser à une société de cautionnement spécialisée.

Loyer subventionné

En principe, les régies informent lorsqu'un logement est subventionné. Le Service du logement est à disposition pour des renseignements complémentaires.

› [21] **Service du logement SLog**

En cas de litige entre propriétaire et locataire, vous pouvez vous adresser aux organismes suivants :

› [22] **Association suisse des locataires ASLOCA – Section fribourgeoise**

› [23] **Mieterinnen- und Mieterverband Deutschfreiburg**

Redevances de radio et télévision

Tout ménage possédant un appareil permettant d'écouter la radio ou de regarder la télévision est tenu de s'inscrire et de payer une redevance. Dans le cas contraire, vous payerez une amende. Le montant de la redevance radio et télévision est de 451 francs (prix 2017). L'encaissement de la redevance est assuré par une société mandatée par la Confédération. Sur demande écrite, les personnes touchant des prestations complémentaires fédérales ne paient pas de redevance.

www.bakom.admin.ch

Vie en immeuble locatif

Vivre dans un immeuble locatif implique de respecter les règles de bon voisinage. Vous devez, par exemple, éviter de faire du bruit durant la nuit (de 22 h à 7 h), ainsi que les dimanches et les jours fériés. Les règles générales d'habitation peuvent être obtenues auprès de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier. Les règles plus spécifiques sur l'utilisation des espaces communs (buanderie, local vélo, etc.) figurent dans le règlement d'immeuble qui est remis avec le contrat de bail. En cas de difficultés avec d'autres locataires, rechercher le dialogue est la meilleure solution. Au besoin, vous pouvez également en parler au/à la concierge ou à la régie.

8. Transports et mobilité

Le canton de Fribourg accorde une grande importance aux transports publics et à la mobilité douce. Tous deux bénéficient d'un réseau dense. La voiture est également un moyen de transport important, qui jouit d'infrastructures routières de qualité.

Transports publics

La Suisse dispose d'un réseau de transports publics dense et performant. Les billets de train, bus ou bateau sont relativement chers, mais on peut payer la moitié du prix en achetant un abonnement demi-tarif de la compagnie ferroviaire nationale, les CFF (185 francs pour un an, prix 2017). Cet abonnement est très populaire : près d'un-e habitant-e sur deux en possède un. Voyager avec des enfants est avantageux. Les enfants de 6 à 16 ans, accompagné-e-s d'un parent ou d'un-e proche, voyagent gratuitement avec la carte « Junior » ou la carte « Enfant accompagné » (30 francs par année, prix 2017). Il existe de nombreuses autres réductions, notamment pour les jeunes (« Voie 7 ») et les personnes âgées. Vous devriez toujours avoir une pièce d'identité sur vous afin de pouvoir prouver votre âge lors d'un contrôle des titres de transport.

www.cff.ch

Certaines communes mettent à disposition des cartes de transports public journalières à des prix avantageux. Informez-vous auprès de votre commune.

Champion-ne-s du monde

Les Suissesses et les Suisses sont les champion-ne-s du monde des trajets en train, avec 2300 kilomètres parcourus en moyenne par année.

Si vous souhaitez utiliser les transports publics uniquement dans le canton de Fribourg, vous pouvez acheter un billet ou un abonnement FriMobil, dont la validité est limitée à certaines zones ou à l'ensemble du territoire du canton.

www.frimobil.ch

Transports publics fribourgeois

www.tpf.ch

Mobilité douce : vélos et piéton-ne-s

En Suisse, de nombreuses personnes se déplacent à vélo et à pied, pour aller au travail, à l'école ou pour les loisirs. Ce sont des modes de transport non polluants, peu coûteux et bénéfiques pour la santé. Des vélos en libre-service sont mis à disposition dans l'agglomération fribourgeoise par PubliBike. Différents itinéraires de cyclotourisme sont proposés dans le canton. Veuillez contrôler que vous et vos enfants soyez couvert-e-s en cas d'accidents (assurance responsabilité civile et assurance accidents).

Se déplacer à vélo

www.pro-velo-fr.ch

www.veloland.ch

www.publibike.ch

Voitures

Dans le canton de Fribourg comme dans le reste du pays, plus d'une personne sur deux possède un véhicule. Pour utiliser une voiture, il faut être titulaire d'un permis de conduire et contracter une assurance véhicule. En Suisse, il n'y a pas de péages sur les autoroutes. En revanche, il faut acheter une vignette (à coller à l'intérieur du pare-brise) pour pouvoir circuler sur les autoroutes du pays. De nombreux points de vente (postes de douane, garages, offices postaux, etc.) proposent la vignette pour 40 francs (prix 2017).

Importation de véhicules privés

Si vous avez acheté votre véhicule plus de six mois avant votre entrée en Suisse, vous ne devrez pas payer de taxe lors de son importation. Vous avez ensuite un an pour l'immatriculer. Si vous avez acquis votre véhicule moins de six mois avant votre arrivée, vous devrez en revanche vous acquitter de différentes taxes. Vous avez ensuite un mois pour immatriculer votre véhicule. Dans les deux cas, les formalités d'importation s'effectuent à la douane.



Echange de permis de conduire

Les titulaires d'un permis de conduire étranger qui s'établissent en Suisse ont 12 mois pour échanger leur permis contre un permis de conduire suisse (format carte de crédit). Les conditions à remplir varient selon le pays de provenance. L'Office de la circulation et de la navigation vous renseignera sur les démarches à entreprendre et les documents à fournir pour déposer les demandes d'immatriculation ou d'échange de permis, ainsi que sur toutes les questions concernant les véhicules à moteur.

> [24] [Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg OCN](#)

Conduite en Suisse

Les limitations de vitesse suivantes sont en vigueur dans le pays : 50 km/h dans les localités, 80 km/h en dehors des localités, 120 km/h sur les autoroutes. Dans les localités, il peut exister des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h, voire 20 km/h. Le taux d'alcool maximal autorisé est de 0,5 ‰. Une interdiction de consommer de l'alcool est imposée à certaines catégories de conducteurs (p. ex. chauffeurs professionnels et conducteurs avec un permis provisoire ou à l'essai). Tout véhicule a l'obligation de s'arrêter aux passages piétons lorsque quelqu'un veut traverser la route. Il faut être particulièrement vigilant à proximité des écoles. Quand le véhicule est à l'arrêt, par exemple à un feu rouge, on doit en principe couper le moteur.

> [24] [Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg OCN](#)

9. Travail

Travailler permet à la fois de subvenir à vos propres besoins et à ceux de votre famille, de favoriser votre intégration dans la société fribourgeoise et de rencontrer d'autres personnes.

Recherche d'un emploi

Pour trouver du travail, le mieux est de combiner plusieurs démarches :

- › prendre contact avec vos connaissances ;
- › répondre aux offres d'emploi dans les journaux et sur internet ;
- › faire des recherches sur internet ;
- › envoyer des candidatures spontanées à des entreprises ;
- › s'adresser à des agences de placement ;
- › s'inscrire auprès d'un Office régional de placement (ORP).

Recherche d'emploi

www.fr.ch/spe

www.espace-emploi.ch

www.travailler-en-suisse.ch

www.voies-du-travail.ch

Salaire et cotisations sociales

En Suisse, les salaires sont relativement élevés, mais le coût de la vie l'est aussi. Il n'existe pas de salaire minimal en vigueur pour tous les secteurs. Beaucoup de branches connaissent cependant des salaires minimaux conventionnels. Des cotisations obligatoires sont prélevées sur le salaire pour l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), l'assurance-chômage, etc. De plus, si vous gagnez davantage que 21'150 francs par an (2017), des cotisations seront déduites pour la prévoyance professionnelle LPP (appelée aussi deuxième pilier), qui complète l'AVS (le premier pilier). Le troisième pilier est

constitué par une épargne privée. Au total, les cotisations obligatoires s'élèvent à environ 15% du revenu. L'assurance-maladie est également obligatoire, mais les cotisations ne sont pas prélevées sur le salaire : il faut les payer soi-même sur facture (lire le chapitre 10 sur la santé).

Impôts

En Suisse, les personnes privées paient des impôts sur le revenu et sur la fortune. Les montants prélevés financent les tâches publiques assurées par la Confédération, les cantons et les communes. Peu après votre arrivée dans le canton, vous recevrez un questionnaire du Service cantonal des contributions pour déterminer le montant provisoire de vos impôts. Si vous êtes de nationalité étrangère et si vous n'avez pas de permis d'établissement (permis C), l'impôt sur le revenu de votre travail sera déduit directement de votre salaire (impôt à la source). Si vous avez un permis d'établissement, vous recevrez un formulaire de déclaration d'impôt en janvier. Pour le remplir, vous pouvez utiliser le logiciel gratuit FriTax. En cas de difficultés, adressez-vous au Service des contributions ou à une fiduciaire.

> [25] **Service cantonal des contributions SCC**

Logiciel FriTax

www.fr.ch/scc

Fiduciaires exerçant dans le canton de Fribourg

www.les-fiduciaires.ch

Aide à la gestion de budget

Pour un ménage, il n'est pas toujours facile de gérer un budget, surtout quand les revenus et la situation familiale varient. Des changements tels qu'une naissance, les études des enfants, un déménagement, une séparation, la perte d'un travail ou encore un départ à la retraite peuvent modifier votre situation financière. Des organisations spécialisées sont à disposition, en cas de besoin, pour vous aider à établir et gérer votre budget.

www.frc.ch

www.caritas-fribourg.ch/fr

www.impulsmurten.ch

Aide à la gestion des dettes

En Suisse, de nombreuses personnes contractent des dettes parce qu'elles n'ont pas ou plus les moyens de payer leurs factures ou à cause d'un usage démesuré de cartes de crédits. En cas de revers (maladie, perte d'emploi, séparation, etc.), la situation peut s'aggraver. Une fois endettées, les personnes concernées peinent à revenir à une situation normale sans aide extérieure. Pour éviter de se retrouver dans une situation difficile, il est conseillé de faire appel à des organisations spécialisées dans l'aide au désendettement.

www.caritas-fribourg.ch

www.dettes.ch

Assurances sociales

La principale assurance sociale est l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Les personnes domiciliées en Suisse sont soumises à l'AVS, qu'elles soient de nationalité suisse ou étrangère, avec ou sans activité lucrative. En cas d'inactivité professionnelle, n'oubliez pas de continuer à payer vos cotisations. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes (2017). Il est possible de prendre une retraite anticipée, avec réduction de la rente. Renseignez-vous auprès de la Caisse de compensation du canton de Fribourg. Les cotisations de l'assurance-invalidité (AI) sont prélevées avec celles de l'AVS. En cas d'invalidité, l'assurance donne droit à un soutien à la réintégration sur le marché du travail ou à une rente.

- > [26] [Caisse de compensation du canton de Fribourg CCCFR](#)
- > [27] [Office de l'assurance-invalidité du canton de Fribourg, Office AI](#)

Assurance-chômage

Si une personne perd son emploi en Suisse, elle perçoit en principe des indemnités de chômage pendant une certaine période. Une personne étrangère qui arrive en Suisse pour la première fois ne bénéficie pas de l'assurance-chômage : elle n'est couverte que si elle dispose d'un permis de séjour et a travaillé en Suisse pendant au moins 12 mois durant les deux ans qui ont précédé son inscription au chômage. A certaines conditions, les périodes d'assurance et d'emploi accomplies à l'étranger sont prises en compte pour les ressortissant-e-s de la plupart des pays européens. Les caisses de chômage pourront vous renseigner.

- > [28] [Service public de l'emploi SPE](#)

Liste des caisses de chômage

www.fr.ch/spe

Perte d'emploi

Toute personne qui perd son emploi doit s'annoncer le plus tôt possible. Si elle habite dans les communes de Fribourg ou Villars-sur-Glâne, elle s'annonce auprès de l'administration communale. Les résident-e-s des autres communes s'adressent à l'Office régional de placement ORP de leur district.

La commune ou l'ORP vous donnera des renseignements sur les démarches à entreprendre pour percevoir des indemnités de chômage.

Inscription au chômage et liste des Offices régionaux de placement ORP

www.fr.ch/spe



Aide sociale

L'aide sociale est l'ultime filet du système de sécurité sociale. Elle a pour but de favoriser l'autonomie et l'intégration de la personne dans le besoin. Elle est accordée dans la mesure où la personne ne peut être entretenue par sa famille ou ne peut pas faire valoir d'autres prestations légales auxquelles elle a droit. L'aide sociale doit être remboursée dès que la personne arrive à meilleure fortune.

> [2] Service de l'action sociale SASoc

Pour solliciter l'aide sociale, il faut s'adresser au service social régional auquel sa commune de domicile ou de séjour est rattachée.

Tensions au travail

En cas de conflit avec votre employeuse, employeur ou des collègues de travail, vous pouvez obtenir des conseils auprès de l'Union syndicale fribourgeoise ou directement auprès du syndicat relié à votre branche de travail. Avant d'entamer des démarches juridiques qui peuvent être longues et coûteuses, vous pouvez recourir à une médiation neutre et indépendante.

> [29] Union syndicale fribourgeoise USF

Information médiation

www.fr.ch/sj

www.fribourg-mediation.ch

Certains comportements sont prohibés par la loi, notamment sur le lieu de travail. C'est le cas en particulier du harcèlement psychologique ou sexuel, des discriminations, ainsi que des paroles, gestes ou actes visant à humilier d'autres personnes.

- [30] **Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF**
- [13] « se respecter – Respekt für alle », **Service de consultation et de prévention du racisme dans le canton de Fribourg, Caritas Suisse, Département Fribourg**

Harcèlement sexuel

www.harcelementsexuel.ch

Protection contre les licenciements

La loi protège les employé-e-s contre le licenciement en cas de maladie, d'accident, de grossesse ou de maternité. Un licenciement pendant ces périodes n'est pas valable. En revanche, en cas de licenciement abusif pour d'autres motifs, l'employé-e ne peut pas être réintégré-e dans l'entreprise. Selon les circonstances, elle ou il peut obtenir une indemnité devant la justice ou la négocier avec son employeuse ou employeur.

- [29] **Union syndicale fribourgeoise USF**

Travail au noir

Toute personne qui travaille ponctuellement, par exemple en faisant des nettoyages, des travaux domestiques, du jardinage ou de la garde d'enfants, est considérée comme employée. Elle doit être annoncée ou s'annoncer elle-même auprès des institutions sociales. Dans le cas contraire, il s'agit d'un travail illégal ou d'un travail au noir. La personne qui est employée au noir n'est pas protégée en cas d'invalidité, d'accidents ou de chômage. Elle ne touchera pas de rente au moment de la retraite. Les conséquences peuvent être dramatiques.

Les employeuses ou employeurs sont tenu-e-s à déclarer les personnes qu'elles ou ils emploient aux assurances sociales. Pour simplifier les démarches administratives, elles ou ils peuvent s'adresser à l'Association Chèque Emploi.

> [31] **Association Chèque Emploi – Centre d'intégration socioprofessionnelle**

Travail illégal

www.pas-de-travail-au-noir.ch

10. Santé

La santé est un bien précieux qu'il s'agit de préserver.

Assurance-maladie et assurance-accidents (obligatoire)

Si vous arrivez de l'étranger ou d'un autre canton, vous disposez d'un mois pour présenter une attestation d'assurance auprès de votre nouvelle commune de domicile. L'assurance-maladie obligatoire accorde des prestations en cas de maladie, de maternité et d'accident.

L'assurance-maladie de base couvre les soins médicaux, les médicaments (figurant sur une liste) et les séjours en chambre commune dans les hôpitaux du canton de domicile. En plus de cette couverture obligatoire, chacun-e peut conclure des assurances complémentaires couvrant davantage de prestations, comme le séjour à l'hôpital en chambre privée. Les personnes qui travaillent sont déjà obligatoirement assurées contre l'accident. Dans ce cas, vous devrez donc prendre garde à ne pas être assuré-e deux fois. En cas de perte d'emploi, veillez à contracter une couverture d'assurance en cas d'accident.

Assurance-maladie et assurance-accidents

www.ofsp.admin.ch

Informations relatives aux primes d'assurances

www.priminfo.ch

Hôpital fribourgeois

www.h-fr.ch

Espérance de vie

À l'échelle mondiale, les hommes suisses sont ceux qui disposent de la plus longue espérance de vie. Ils vivent en moyenne 81,3 ans. Avec 85,3 ans, les Suissesses arrivent au 6^e rang (chiffres 2015).

Réduction de primes

L'Etat accorde une réduction des primes aux assuré-e-s, aux couples et aux familles de condition économique modeste. La demande de réduction doit être déposée au moyen du formulaire officiel au plus tard le 31 août de l'année en cours, directement auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg à Givisiez. Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de la Caisse cantonale de compensation à l'adresse ci-dessous.

> [26] **Caisse de compensation du canton de Fribourg**
CCCFR

Personnes en situation de précarité

Les personnes en situation de précarité peuvent recevoir un soutien et des conseils auprès de l'association Fri-Santé. Son programme Espace de soins propose des prestations médico-sociales pour toute personne sans assurance-maladie, avec ou sans titre de séjour. Fri-Santé est aussi active dans la promotion de la santé et la prévention, notamment, avec son programme Grisélidis, auprès des professionnel-le-s du sexe.

> [12] **Fri-Santé – Espace de soins**

> [32] **Fri-Santé – Grisélidis**

Médecins

Il est vivement conseillé de s'inscrire auprès d'un-e médecin généraliste, ou médecin de famille, dès votre arrivée. En cas de problème de santé, il faut vous adresser d'abord à elle ou lui. Votre médecin de famille vous conseillera, vous soignera et vous dirigera vers un-e spécialiste en cas de besoin. Vous trouverez les adresses des médecins généralistes dans l'annuaire téléphonique, sur internet ou par l'intermédiaire de vos proches.

Liste de la Société de médecine du canton de Fribourg

www.smcf.ch

Service du médecin cantonal

www.fr.ch/smc

Soins d'urgence

En cas d'urgence et si votre médecin de famille n'est pas atteignable, vous pouvez contacter la ou le médecin de garde de votre district ou un hôpital du canton. Pour les cas critiques, il faut appeler le numéro 144 (urgences sanitaires).

Médecin de garde, par district

Sarine	026 304 21 36
Glâne	026 304 21 36
Gruyère	026 304 21 36
Lac	0900 670 600
Veveyse	026 304 21 36
Singine	026 418 35 35
Broye	0848 133 133

Hôpital fribourgeois HFR, www.h-fr.ch

Fribourg/Freiburg	026 306 00 00
Billens	026 651 61 11
Riaz	026 919 91 11
Meyriez-Murten	026 306 70 00
Tafers	026 306 60 00

Hôpital intercantonal de la Broye Fribourg-Vaud, www.hopital-broye.ch

Payerne	026 662 80 11
Estavayer-le-Lac	026 664 71 11

Autres numéros utiles

Pharmacie de garde	026 304 21 40
Consultation pédiatrique (3 francs/min.)	0900 268 001
Urgences psychiatriques	026 305 77 77

Soins dentaires

Les soins dentaires généraux, tels que plombages en cas de carie ou corrections de la position des dents (appareils dentaires), ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie de base. Si vous avez des enfants, il est possible de contracter pour eux une assurance dentaire afin de prévenir d'éventuels problèmes. Précisons que le Service dentaire scolaire fournit les soins dentaires aux enfants de la scolarité obligatoire.

> [33] Service dentaire scolaire SDS



Urgences dentaires

Fribourg, Sarine, Singine, Lac	0848 14 14 14
Glâne, Gruyère, Veveyse	026 919 35 30
Broye	0848 133 133

Santé mentale

Toute personne peut, à un moment de sa vie, être poussée au-delà de ses limites et atteindre un état psychique où elle n'est plus en mesure de régler ses problèmes toute seule. Dans ces cas-là, il est conseillé de consulter un-e spécialiste en santé mentale.

> [34] [Réseau fribourgeois de santé mentale RFSM](#)

Personnes âgées

Pour obtenir des informations sur la prise en charge des personnes âgées nécessitant des soins ou un accompagnement, vous pouvez vous adresser à l'une des organisations suivantes :

> [35] [Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées AFIPA](#)

> [36] [Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile AFAS](#)

> [37] [Pro Senectute Fribourg – Freiburg](#)

Service de la prévoyance sociale

www.fr.ch/sps

Personnes en situation de handicap

Les personnes qui ont un handicap physique ou psychique ainsi que les proches peuvent trouver des conseils et un soutien en s'adressant à l'Office d'assurance invalidité du canton, à Pro Infirmis ou – en ce qui concerne les enfants – au Service éducatif itinérant.

- > [27] **Office de l'assurance-invalidité du canton de Fribourg, Office AI**
- > [38] **Pro Infirmis Fribourg – Freiburg**
- > [39] **Service éducatif itinérant SEI**

Centre fribourgeois de santé sexuelle

Si vous avez des questions au sujet de votre vie sexuelle, vous pouvez vous adresser au Centre fribourgeois de santé sexuelle. On vous y conseillera sur la contraception, la sexualité, l'orientation sexuelle, la grossesse, l'interruption de grossesse, les infections sexuellement transmissibles, les abus sexuels, la vie affective et relationnelle. Ces entretiens sont gratuits et confidentiels. Vous avez aussi la possibilité d'effectuer un contrôle gynécologique et des tests de dépistage.

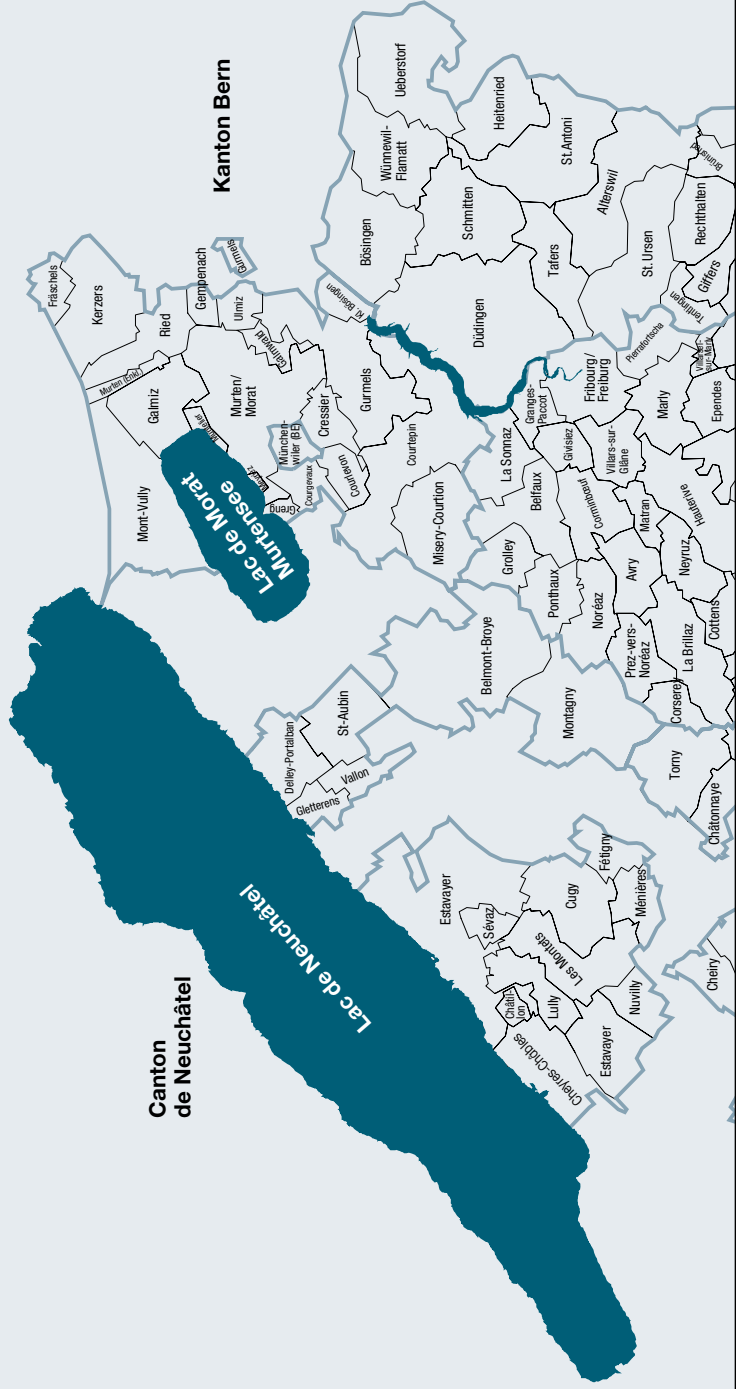
- > [40] **Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS**
- > [41] **Empreinte: Hilfs- und Präventionsstelle für HIV/Aids und STI**

11. Carte du canton de fribourg et numéros d'urgence

Le canton de Fribourg en bref

Surface	1592 km ²
Population	313'000 habitant-e-s
Langues officielles	français, allemand
Capitale	Fribourg
	7 districts – 136 communes (2018)
Site internet du canton de Fribourg	www.fr.ch
Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR	www.fr.ch/imr integration@fr.ch 026 305 14 85

Carte du canton de Fribourg (2018)





**Canton
de Vaud**

Districts/Bezirke



Urgences pour toute la Suisse

Police	117
Feu (feu, eau, gaz)	118
Ambulance	144
Main tendue (détresse psychique)	143
Renseignements toxicologiques (intoxication, poison)	145

Lorsque vous vous trouvez dans une situation d'urgence :

- › Gardez votre calme
- › Identifiez les dangers
- › Mettez vous à l'abri
- › Alerte les secours
- › Portez secours

12. Mariage et vie familiale

Dans le canton de Fribourg, l'Etat et les communes offrent un soutien important aux familles et aux enfants.

Mariage

En Suisse, il faut avoir 18 ans pour pouvoir se marier. Seuls les mariages célébrés dans un Office de l'état civil sont reconnus. L'Office de l'état civil du canton de Fribourg vous renseignera sur les conditions à remplir et les documents à produire. Si vous souhaitez que votre futur-e épouse ou époux ou d'autres membres de votre famille vous rejoignent en Suisse, vous devez au préalable prendre contact avec le Service de la population et des migrants.

Office de l'état civil du canton de Fribourg

www.fr.ch/sainec

- > [42] **Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC**
- > [5] **Service de la population et des migrants SPoMi**
- > [10] **Centre de contact Suisses-Immigrés CCSI Fribourg**

www.familles-fribourg.ch

Mariages binationaux

Plus d'un tiers des mariages contractés en Suisse le sont par des conjoint-e-s de pays différents.

Partenariat enregistré

Les personnes de même sexe ont la possibilité de faire reconnaître leur union en s'engageant dans un partenariat enregistré. Pour connaître les démarches à effectuer, elles doivent prendre contact avec l'Office de l'état civil du canton de Fribourg.

> [43] Sarigai

Office de l'état civil du canton de Fribourg

www.fr.ch/sainec

Classeur des familles

www.familles-fribourg.ch

Naissance

Toute naissance doit être annoncée dans les trois jours à l'Office de l'état civil du canton de Fribourg. Si l'enfant naît dans un hôpital, c'est l'hôpital qui l'annoncera. Si la naissance a lieu à domicile, les parents devront s'en charger. Dès sa naissance, l'enfant est automatiquement assuré-e contre la maladie pendant trois mois. Durant cette période, les parents devront conclure une assurance-maladie à son nom.

> [42] Service des affaires institutionnelles,
des naturalisations et de l'état civil SAINEC

> [44] Association Office familial Fribourg

Aide aux futures mères

www.sosfuturesmamans.ch

Congé et allocations maternité

Après l'accouchement, les femmes qui travaillent ont en principe droit en Suisse à un congé maternité de 14 semaines au moins. Durant cette période, elles reçoivent au minimum 80% de leur salaire. Pour en bénéficier, il faut avoir cotisé aux assurances sociales durant les neuf mois avant l'accouchement et avoir travaillé durant au moins cinq mois. Les périodes d'assurance et de travail dans la plupart des pays européens sont aussi prises en compte. Dans le canton de Fribourg, une allocation de maternité pour les femmes sans activité lucrative complète le dispositif fédéral. La Caisse de compensation du canton de Fribourg vous fournira des informations détaillées.

➤ [\[26\] Caisse de compensation du canton de Fribourg CCCFR](#)

Allocations familiales

Si vous avez des enfants, vous avez le droit de recevoir une allocation familiale. Pour les enfants jusqu'à 16 ans, celle-ci s'élève dans le canton de Fribourg à 245 francs par mois et 265 francs dès le troisième enfant. Pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans, elle est de 305 francs par mois et 325 francs dès le troisième enfant (2017). En général, les allocations familiales sont versées par l'employeuse ou l'employeur en même temps que le salaire. Dans certaines conditions, les parents sans activité lucrative peuvent aussi percevoir des allocations pour enfants. La Caisse de compensation du canton de Fribourg vous fournira des informations détaillées.

➤ [\[26\] Caisse de compensation du canton de Fribourg CCCFR](#)

Droits des enfants et des jeunes

Comme les adultes, les enfants et les jeunes, filles et garçons, ont des droits fondamentaux. Elles et ils ont en particulier le droit à la protection contre les mauvais traitements, la violence, les abus sexuels et l'exploitation au travail, ainsi que le droit à l'éducation et à un niveau de vie convenable (logement, vêtements, nourriture). Les parents n'ont pas le droit de frapper les enfants et les jeunes, de même que celles-ci et ceux-ci n'ont pas le droit de frapper quiconque. Les mutilations génitales féminines sont interdites. La justice condamne sévèrement de tels actes, même lorsqu'ils se produisent dans le cadre familial ou lors de séjours à l'étranger.

- > [45] **Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ**
- > [40] **Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS**
- > [46] **Centre de consultation LAVI pour enfants, hommes et victimes de la circulation**

Droits et protection des enfants et des jeunes

www.fr.ch/sej

Site d'information pour jeunes

www.ciao.ch

Couples et familles en difficulté

Les personnes qui rencontrent des difficultés au sein de leur couple ou avec leurs enfants peuvent trouver de l'aide en contactant l'Association Office familial. En cas de séparation ou de divorce, le parent qui ne prend pas en charge ses enfants doit verser une pension mensuelle pour l'entretien des enfants et éventuellement aussi de l'autre parent. En cas de problème pour obtenir la pension mensuelle, le parent qui a la charge des enfants peut prendre contact avec le Service de l'action sociale.

- > [44] Association Office familial
- > [20] Association espacefemmes
- > [2] Service de l'action sociale SASoc

www.familles-fribourg.ch



Parfois, l'un-e des membres du couple a dû quitter son pays d'origine et sa famille. Elle ou il doit s'adapter à son nouveau pays et se créer un réseau de connaissances. Des associations spécialisées peuvent fournir une aide et des conseils utiles.

- **[20] Association espacefemmes**
- **[47] Frabina – Agence de consultation pour femmes et hommes dans des relations binationales**

Violences domestiques

En Suisse, l'usage de la violence est également interdit dans le cadre familial. La violence domestique peut être physique (coups), psychologique (menaces), sexuelle (contraintes) ou économique (privation d'argent). Lorsque de tels comportements surviennent au sein du couple ou envers les enfants, à domicile ou ailleurs, la justice peut intervenir même si la victime ne porte pas plainte. L'auteur-e de violences domestiques s'expose à de lourdes sanctions. Toute victime peut demander gratuitement des conseils ou de l'aide auprès d'un centre de consultation LAVI (Loi sur l'aide aux victimes). Les personnes qui ont un comportement violent peuvent s'adresser à l'association EX-expression. Ces organisations respectent la plus grande confidentialité.

- **[48] Association Solidarité Femmes – Centre LAVI pour femmes victimes de violence et d'infraction pénale, numéro de téléphone 24h/24h**
- **[46] Centre de consultation LAVI pour enfants, hommes et victimes de la circulation**
- **[49] EX-expression – Organisme de prévention et d'aide aux auteur-e-s de violence**

www.familles-fribourg.ch

Mariages forcés

Personne ne doit être contraint, par sa famille ou par quiconque, à se marier contre sa volonté. Un mariage forcé constitue une violation des droits fondamentaux de la personne, qui sont protégés par les Constitutions suisse et fribourgeoise.

Aide pour les femmes

- **[48] Association Solidarité Femmes – Centre LAVI pour femmes victimes de violence et d’infraction pénale, numéro de téléphone 24h/24h**

Aide pour les hommes

- **[46] Centre de consultation LAVI pour enfants, hommes et victimes de la circulation**

13. Education et école obligatoire

Les autorités fribourgeoises attachent une grande importance à la qualité de l'éducation des enfants.

En Suisse, les systèmes scolaires varient d'un canton à l'autre. Dans le canton de Fribourg, l'école est obligatoire et gratuite pour les enfants dès 4 ans révolus et jusqu'à 15 ans (1^H-11^H).

Des films pédagogiques présentant l'école fribourgeoise vous fournissent de précieux renseignements.

www.fr.ch/osso

Education et formation dans le canton de Fribourg

www.fr.ch/dics

www.edufr.ch

Responsabilité des parents

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants. Ils ont l'obligation de les scolariser, de leur faire respecter les horaires et les règles de vie de l'école, et de collaborer avec elle. Si l'école vous invite à un entretien individuel ou à une réunion de parents, il est important d'y aller. Cela vous permettra d'échanger, de trouver des solutions si votre enfant rencontre des difficultés ou de faire des choix concernant son avenir. Education familiale propose des consultations et des rencontres de parents dans différents lieux publics.

> [45] **Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ**

> [50] **Education familiale**

Garde d'enfants et accueil extrascolaire

Souvent, les parents qui travaillent ont besoin de quelqu'un pour s'occuper de leurs enfants pendant la journée, lors de la pause de midi, après l'école ou durant les vacances scolaires. Votre commune vous informera sur les possibilités de garde d'enfants et d'accueil extrascolaire qui existent dans votre région.

- > [51] Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour
- > [52] Fédération des crèches et garderies fribourgeoises



Ecole enfantine (dès 4 ans, 1^H-2^H)

Dans le canton de Fribourg, les enfants peuvent être pris en charge dès l'âge de 2 ans par une garderie ou une école maternelle. L'école primaire commencera pour toutes et tous avec l'école enfantine obligatoire dès 4 ans révolus (système HarmoS). Durant cette période importante, votre enfant apprendra à nouer des contacts en pratiquant la langue locale.

Le Pédibus dans le canton de Fribourg

Dans plusieurs communes fribourgeoises, il existe un système d'accompagnement des enfants par les parents pour aller à l'école à pied : le Pédibus. Les enfants se rendent à une certaine heure à un arrêt indiqué par un panneau, comme pour prendre un bus. Là, elles et ils retrouvent leurs camarades du village ou du quartier et prennent la route pour l'école, sous la conduite d'un parent. Les parents accompagnent les enfants à tour de rôle.

www.pedibus.ch

Ecole primaire (dès 6 ans, 3^H-8^H)

L'école primaire commence à partir de 6 ans. L'enseignement porte sur les langues, les mathématiques, l'environnement, la musique, les activités créatrices et le sport. A l'âge de 11 ou 12 ans (8^H), votre enfant sera orienté-e vers l'un des trois types de classe du cycle d'orientation selon trois critères (avis de l'enseignant-e, notes du premier semestre, avis des parents et de l'élève). Dans la partie francophone, les élèves pour lesquels un accord n'est pas trouvé selon les trois critères seront invité-e-s à passer un examen (4^e critère). Dans la partie germanophone, tous les élèves passeront un examen jusqu'en 2021.

Cycle d'orientation – école secondaire (dès 12 ans, 9^H-11^H)

Dès l'âge de 12 ou 13 ans, votre enfant entrera dans l'un des trois types de classe du cycle d'orientation :

- classes à exigence de base (EB) : élèves qui ont besoin de consolider leurs connaissances de base et projettent d'entamer une formation professionnelle (apprentissage);
- classes générales (G) : élèves qui projettent d'entamer une formation professionnelle (apprentissage) ou de poursuivre leurs études;
- classes pré-gymnasiales (PG) : élèves qui envisagent de suivre des études supérieures.

Les élèves peuvent passer d'un type de classe à l'autre en fonction de leurs résultats scolaires.

Orientation scolaire et professionnelle

Il est important que les jeunes soient bien renseigné-e-s sur les possibilités de stage et de formation avant la dernière année d'école obligatoire. Votre enfant aura besoin de votre soutien pour l'aider à choisir parmi les nombreuses possibilités qui s'offrent à elle ou lui. Une consultation avec un-e spécialiste en orientation est recommandée. Le secrétariat de l'école vous fournira l'adresse du centre d'orientation scolaire et professionnelle de votre région.

Informations en langues étrangères sur l'orientation professionnelle

www.orientation.ch

- [53] **Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA**

Elèves d'origine étrangère et élèves allophones

Les élèves qui ne parlent pas la langue locale suivent des cours de langue et de soutien adaptés à leurs besoins, parallèlement à une immersion en classe régulière.

- [54] a) **Partie francophone: Collaboratrice pédagogique pour la scolarisation des enfants de migrant-e-s et les cours de langue et culture d'origine**
- [54] b) **Partie germanophone: Pädagogische Mitarbeiterin für die Schulung fremdsprachiger Kinder (KG-PS-OS) und die Kurse in Heimatlicher Sprache und Kultur (HSK)**

Le service de l'enseignement obligatoire du canton de Fribourg propose des brochures d'information et des films dans plusieurs langues, à l'intention des parents issus de la migration.

Votre enfant peut également suivre des cours de langue et culture d'origine organisés par le consulat de votre pays ou par des membres de votre communauté.

www.fr.ch/osso

Caritas Suisse et Education familiale proposent un cours de préparation à l'école (Ecoleplus) pour les enfants en âge préscolaire et leurs parents issus de la migration.

www.educationfamiliale.ch

Il est possible d'emprunter des livres dans plus de 200 langues à la bibliothèque interculturelle LivrEchange.

- [19] **LivrEchange, Bibliothèque interculturelle**

14. Formation professionnelle et études spécialisées (dès 15 ans)

Les entreprises formatrices

Dans le canton de Fribourg, plus de 2400 entreprises engagent et forment des apprenti-e-s dans plus de 150 métiers différents.

La Suisse connaît un système de formation professionnelle dit « dual ». Les élèves se décident entre un apprentissage ou l'école de degré secondaire II.

Apprentissage en entreprise (dès 15 ans)

Un ou deux jours par semaine, l'apprenti-e suit des cours dans une école professionnelle. Le reste de la semaine est consacré à l'acquisition de compétences pratiques du travail en entreprise. L'apprenti-e est engagé-e par une employeuse ou un employeur sur la base d'un contrat. Elle ou il est rétribué-e pour le travail effectué. L'apprentissage de deux ans débouche sur l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), alors que l'apprentissage de trois ou quatre ans conduit au certificat fédéral de capacité (CFC). Ces diplômes sont reconnus dans toute la Suisse. Pendant ou après leur apprentissage, les jeunes peuvent étudier pour obtenir une maturité professionnelle. Ce titre donne accès à une haute école spécialisée (HES).

Schéma du système suisse de formation

www.fr.ch/sopfa

Recherche de places d'apprentissage

www.orientation.ch

> [15] Service de la formation professionnelle SFP

Unique au monde

L'Université de Fribourg est la seule au monde qui soit bilingue français-allemand.

Jeunes adultes en provenance de l'étranger

Les jeunes arrivant de l'étranger et qui n'ont plus l'âge de fréquenter l'école secondaire peuvent suivre les cours d'intégration organisés par le Service de la formation professionnelle. Ces cours ont pour objectif de les aider à accéder à une formation professionnelle.

> [53] Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA

Ecole du degré secondaire supérieur (dès 15 ans)

Après la scolarité obligatoire, les élèves peuvent fréquenter à plein temps une école de culture générale, une école de commerce, une école de maturité professionnelle ou un gymnase/collège.

	Durée	Diplôme
Ecole de culture générale	3 ans	Certificat d'école de culture générale
Ecole de commerce	4 ans	Certificat fédéral de capacité (CFC) + Maturité professionnelle commerciale
Ecole de maturité professionnelle	4-5 ans	Maturité professionnelle
Gymnase/Collège	4 ans	Maturité gymnasiale

Maturité professionnelle

www.fr.ch/sopfa

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (école de culture générale, école de commerce, école de maturité professionnelle et gymnase)

www.fr.ch/s2

Etudes supérieures

Celle ou celui qui a terminé le gymnase et obtenu un certificat de maturité gymnasiale peut accéder à l'Université, aux Ecoles polytechniques fédérales ou aux Hautes écoles spécialisées (pour cette dernière voie, un stage ou un examen d'admission peut être imposé). Pour toute information, les étudiant-e-s peuvent s'adresser au Service d'admission et d'inscription de l'Université de Fribourg. Une personne universitaire arrivant d'un pays étranger n'est pas admise d'office.

Université de Fribourg

www.unifr.ch

Equivalence des titres d'accès aux universités suisses

www.swissuniversities.ch

Bourses d'études et de formation

A certaines conditions, il est possible de se voir accorder une bourse de formation ou d'études. Vous obtiendrez des informations à ce sujet en prenant contact avec l'institution de formation concernée, l'administration communale ou le Service des subsides de formation.

> [55] [Service des subsides de formation SSF](#)

Reconnaissance des diplômes et des acquis

Si vous voulez faire reconnaître un diplôme obtenu à l'étranger, il faut vous adresser au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

Reconnaissance internationale des diplômes

www.sbf.admin.ch

Vous avez peut-être une expérience professionnelle de plus de cinq ans. Dans ce cas, il est possible, sous certaines conditions, de faire valider votre expérience et d'obtenir un titre professionnel reconnu en Suisse. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes vous fournira des informations à ce sujet.

> [53] [Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA](#)

Validation des acquis

www.fr.ch/sopfa

Formation des adultes et formation continue

En Suisse, de nombreux adultes suivent des cours de formation continue visant à perfectionner leurs connaissances professionnelles ou à acquérir de nouvelles compétences. Ces formations sont parfois financées par l'entreprise. Une personne qui se forme tout au long de sa carrière professionnelle a davantage de chance de trouver un emploi qui la satisfait. Renseignez-vous auprès de votre employeuse ou employeur.

Formation continue en Suisse

www.formation-continue.ch

Site du Centre de perfectionnement interprofessionnel CPI

www.cpi.ch

15. Protéger l'environnement

La population fribourgeoise attache une grande importance à l'entretien du paysage, au respect des lieux publics et à la protection de l'environnement.

Une poire au goût de l'Italie

Dans le canton de Fribourg, les agricultrices et agriculteurs cultivent depuis longtemps une petite poire appelée la « Poire à Botzi », signifiant « grappe de poires ». En allemand, le terme « Büschelbirne » correspond tout à fait à cette signification. Depuis 2007, ce fruit est protégé par l'appellation d'origine protégée (AOP). Son origine est incertaine. Certains prétendent que des mercenaires fribourgeois l'auraient ramenée de la région de Naples, en Italie, au XVII^e siècle.

Richesses d'un environnement préservé

Le canton de Fribourg a une forte tradition agricole. Représentant 3,7% de la population de la Suisse (2017), le canton pourvoit à 10% de la production agricole du pays. Les 60% du territoire du canton sont utilisés par l'agriculture. Grâce à un mode de production respectueux de l'environnement, l'agriculture fribourgeoise fournit à la population une vaste gamme de produits de qualité et de proximité, que l'on trouve sur les marchés en ville et dans les villages, dans les exploitations (vente directe), mais aussi dans certains commerces et supermarchés. Le respect des sols contribue aussi à l'excellente qualité de l'eau du robinet, partout dans le canton.

Entretien du paysage

L'agriculture et l'activité forestière ont façonné le paysage fribourgeois au cours des siècles. Ce travail mérite le respect. Il est interdit, par exemple, de marcher à travers des champs cultivés, d'endommager les arbres, de faire peur aux animaux ou de laisser des détritiques dans la nature.

Respect des lieux publics

Chaque commune dispose d'un règlement de police qui informe la population sur les comportements à adopter dans les lieux publics et à l'égard d'autres personnes. Ce règlement précise, par exemple, que les déchets doivent être jetés dans les poubelles, qu'il est interdit de faire du bruit sans nécessité, ou encore quelles mesures doivent être prises pour que les animaux domestiques ne gênent pas. Vous pouvez demander une copie du règlement de police auprès de votre administration communale.



La récupération des déchets, une spécialité suisse

En Suisse, 95% du verre, 90% de l'aluminium et 80% du papier utilisés sont récupérés pour être recyclés.

Recyclage des déchets

Dans le canton de Fribourg, les déchets sont soigneusement triés. Toutes les communes disposent de déchetteries où les déchets sont séparés selon leur nature, par exemple le verre, le papier, le carton, le PET, le métal, les piles, les huiles, les boîtes de conserve, l'aluminium, les matières organiques, les appareils ménagers et les produits toxiques. Près de la moitié des déchets ainsi récupérés sont recyclés. Le reste est incinéré dans le respect de l'environnement. Votre commune vous renseignera sur les infrastructures mises à disposition.

Déchets non recyclables

Votre commune vous informera sur les jours de ramassage des déchets ménagers non recyclables. Elle vous indiquera où vous procurer des sacs poubelles communaux, et où et quand les déposer à l'extérieur. Ces informations se trouvent sur les sites internet des communes. Selon votre commune de résidence, vous payerez une taxe sur les sacs poubelles officiels ou une taxe au poids pour l'élimination de vos déchets. Certaines communes fournissent des sacs gratuitement, en fonction de la taille du ménage. Il est strictement interdit de brûler ses déchets à l'intérieur des maisons ou en plein air.

➤ [56] [Service de l'environnement SEN](#)

16. Participation à la vie sociale et associative

Le divertissement et les loisirs sont importants. Ils permettent de se détendre, d'apprendre, de rester en forme et de faire de nouvelles rencontres.

Saint-Nicolas

Saint-Nicolas était évêque de Myre, en Turquie. Il est le saint patron de la ville et du canton de Fribourg, et également de la navigation, des enfants ainsi que des charcutières et charcutiers.

Fêtes populaires fribourgeoises

Les principales fêtes populaires fribourgeoises ont lieu en automne et en hiver. En septembre-octobre, les troupeaux de vaches descendent en plaine après quatre mois passés dans les alpages de montagne. C'est ce qu'on appelle la désalpe. Vous pourrez participer aux fêtes organisées à cette occasion notamment à Semsales, Charmey, Schwarzsee et Albeuve. Principalement en septembre-octobre, les Fribourgeoises et Fribourgeois célèbrent la Bénichon pour marquer la fin des travaux agricoles. C'est l'occasion de goûter des spécialités fribourgeoises en partageant un repas traditionnel très copieux.

Le premier samedi de décembre, la population de la ville de Fribourg fête la Saint-Nicolas. A cette occasion, un étudiant habillé en Saint-Nicolas parcourt la ville à dos d'âne et distribue des biscômes (une sorte de pain d'épices) aux enfants. Arrivé à la cathédrale, il adresse au public un discours satirique inspiré des événements de l'année écoulée. Près de 30'000 personnes assistent au cortège. En février, plusieurs villes du canton fêtent le carnaval pour chasser l'hiver et annoncer la venue du printemps.

Pour en savoir davantage sur les traditions et fêtes fribourgeoises :

www.fr.ch/tradifri

Événements sportifs populaires

« Morat-Fribourg » :

La course la plus populaire du canton depuis 1933.

Chaque premier dimanche d'octobre, plus de 13'000 personnes parcourent à pied les 17,17 kilomètres qui séparent les deux villes.

www.morat-fribourg.ch

« slowUp » :

Seul-e, en groupe ou en famille, des journées permettent de découvrir de belles contrées en mobilité douce (vélos, rollers, etc.) et sans la présence de véhicules motorisés.

www.slowup-gruyere.ch

www.slowup-murtensee.ch

Vie culturelle et sportive

La vie culturelle et sportive fribourgeoise est riche. Le canton abrite une grande diversité de musées et de salles de spectacle. Il accueille de nombreuses manifestations culturelles. Certaines sont renommées sur le plan international, comme le Festival international du film de Fribourg (FIFF), les Rencontres de folklore internationales (RFI) ou le Belluard Bollwerk International. Les sociétés de musique et de chant sont particulièrement abondantes et d'excellente qualité. La région offre un vaste choix d'activités sportives adaptées à tous les âges. Le canton compte deux équipes très populaires qui évoluent au plus haut niveau national : Fribourg Gottéron en hockey sur glace et Fribourg Olympic en basket. Vous trouverez toutes les informations culturelles et sportives auprès de votre commune et des Offices du tourisme.

Vie culturelle dans le canton de Fribourg

www.fribourgregion.ch

www.fribourg-culture.ch

Vie sportive dans le canton de Fribourg

www.fribourgregion.ch

www.afs-fvs.ch

www.fr.ch/sspo

Randonnée pédestre

La randonnée est le sport le plus populaire en Suisse. Elle permet à toutes et à tous, adultes et enfants, jeunes et moins jeunes, de se détendre et de découvrir les différentes régions du pays. Dans le canton de Fribourg, il existe de nombreux sentiers pédestres réservés aux adeptes de la marche.

Randonnée pédestre

www.fribourgregion.ch

www.wanderland.ch

www.randosuisse.ch



Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde

Les communes de Bulle, Düdingen, Estavayer, Fribourg, Marly, Schmitten et Wünnewil-Flamatt sont des «Communes sympas» (2018). Cette démarche favorise le « vivre ensemble » et renforce les liens entre la population et les autorités. Elle propose une formation d'« agent-e-s sympas » aux habitant-e-s intéressé-e-s. Vous habitez une de ces communes ? Devenez « agent-e sympa » ! Vous pourrez ainsi vous investir dans la vie locale, enrichir vos compétences et votre réseau.

www.communes-sympas.ch

www.gemeinsam-in-der-gemeinde.ch

Vie associative

Les associations sont composées de personnes qui choisissent d'agir ensemble et de façon bénévole pour :

- Cultiver des intérêts communs : sports, culture, loisirs, etc.
- Exprimer des besoins : parents d'élèves, personnes migrantes, personnes âgées, etc.
- Intervenir sur la vie socio-économique du pays : syndicats, associations professionnelles, groupes d'intérêt, etc.

La Suisse est le pays des sociétés et des associations. Il en existe des dizaines de milliers, dont plusieurs centaines dans le canton de Fribourg. Les associations jouent un rôle central dans la vie cantonale : groupements sportifs, sociétés culturelles, associations regroupant les ressortissant-e-s d'une communauté étrangère, etc. Devenir membre d'une association permet de s'intégrer dans la vie locale et d'entrer en contact avec les Fribourgeois-e-s. Les associations sont ouvertes à toute personne intéressée. Pour des renseignements sur les sociétés locales, consultez l'administration ou le site internet de votre commune.

Activités bénévoles

Dans notre pays, un tiers de la population résidente permanente de 15 ans et plus exerce au moins une activité de bénévolat organisé ou informel. Le bénévolat permet d'offrir de son temps libre à la société, de faire de nouvelles expériences et rencontres. Celles et ceux qui désirent s'engager comme bénévoles peuvent se renseigner auprès de leurs proches ou prendre contact

avec l'association Réseau Bénévolat Netzwerk Fribourg, qui recense les différentes offres disponibles dans le canton.

> [57] **Réseau Bénévolat Netzwerk Fribourg – Freiburg RBN**

Vie religieuse

La Constitution du canton de Fribourg garantit la liberté de conscience et de croyance. Chaque personne a le droit de croire ou non et de pratiquer la religion de son choix. Personne ne peut y être contraint. La liberté religieuse est un droit individuel que chacune et chacun exerce librement en fonction de ses convictions personnelles. Les autorités cantonales reconnaissent le rôle important des Eglises et des communautés religieuses dans la société. Après le catholicisme et le protestantisme, l'islam est la troisième communauté religieuse du canton. Il existe une centaine d'autres groupes confessionnels. Toutes ces communautés partagent la volonté des autorités de cultiver le dialogue interreligieux et de préserver la paix confessionnelle.

Eglise catholique dans le canton de Fribourg

www.cath-fr.ch

Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg

www.ref-fr.ch

Union des associations musulmanes de Fribourg

www.uamf.ch

Fédération suisse des communautés israélites

www.swissjews.ch

17. Citoyenneté et vie politique

La démocratie suisse offre de multiples possibilités de s'exprimer et de participer aux affaires publiques.

Démocratie directe

La Suisse compte parmi les démocraties les plus participatives au monde. Les droits politiques, appelés aussi droits populaires, y sont très étendus : droit de vote, d'élection, d'initiative et de référendum, etc. Le peuple peut proposer de modifier la constitution (droit d'initiative) ou refuser une loi élaborée par le Parlement (droit de référendum). En Suisse, lorsqu'on parle du « souverain », c'est du peuple qu'il s'agit. Les droits politiques s'exercent aux trois niveaux de l'Etat : Confédération, cantons et communes. Le canton de Fribourg dispose également au niveau local d'un droit d'initiative et de motion populaire. Le peuple suisse est appelé à voter plusieurs fois par année ; les cantons et les communes organisent en général leurs votations en même temps que la Confédération. Le Conseil fédéral, qui est le Gouvernement suisse, est élu par le Parlement. Ce dernier, désigné par le peuple, est composé de deux chambres : le Conseil national et le Conseil des Etats.

Organes politiques

Les organes politiques élus par les citoyen-ne-s portent souvent le nom de « Conseil ». Leur rôle est de réfléchir, de débattre, de définir et mettre en œuvre la politique, et de faire des propositions que le peuple peut accepter ou refuser.

Trois niveaux de pouvoir

Environ quatre fois par année, le peuple fribourgeois est appelé à se prononcer sur les affaires :

- > communales, par exemple la construction d'une salle de spectacles ;
- > cantonales, par exemple la construction du pont de la Poya ;
- > fédérales, par exemple la nouvelle Loi fédérale sur les allocations familiales.

	Organes représentatifs	
	Pouvoir législatif	Pouvoir exécutif
Communes fribourgeoises	Assemblée communale ou Conseil général	Conseil communal
Canton de Fribourg	Grand Conseil	Conseil d'Etat
Confédération suisse	Conseil national et Conseil des Etats	Conseil fédéral

Tous les quatre à cinq ans, on élit les représentant-e-s dans les parlements et gouvernements au niveau communal, cantonal et fédéral ainsi que les préfètes et préfets dans les districts.

La justice fribourgeoise et suisse

La justice est indépendante du pouvoir politique. Elle est aussi appelée troisième pouvoir, aux côtés des pouvoirs exécutifs et législatifs. Il existe en Suisse trois types de juridictions ou d'organes du pouvoir judiciaire : les juridictions civiles (conflits entre particuliers), pénales (instruction et jugement des infractions) et administratives (conflits entre les particuliers et l'Etat). Le canton de Fribourg comprend sept tribunaux d'arrondissement de districts. Ce sont des juridictions de première instance, qui statuent dans de nombreuses causes relevant du droit civil ou du droit pénal.

Le Tribunal cantonal est l'autorité supérieure fribourgeoise en matière civile, pénale et administrative. Il statue sur les appels et recours contre le jugement d'un Tribunal de première instance ainsi que sur les actions et recours contre des décisions rendues par des autorités administratives.

Le Tribunal fédéral statue en dernière instance au niveau suisse sur les litiges entre citoyen-ne-s, entre cantons, entre les citoyen-ne-s et l'Etat ainsi qu'entre la Confédération et les cantons. Il garantit également la protection des droits constitutionnels (lire le chapitre 5 sur les droits et devoirs).

Pouvoir judiciaire du canton de Fribourg

www.fr.ch/pj

Les électrices et électeurs de nationalité étrangère

Au nombre d'environ 16'000, les électrices et électeurs de nationalité étrangère représentent presque 10% du corps électoral des communes fribourgeoises. Environ une personne adulte étrangère sur deux bénéficie des droits politiques communaux.

Droits politiques des personnes étrangères

Si vous n'avez pas la nationalité suisse, si vous habitez dans le canton depuis plus de cinq ans et si vous avez une autorisation d'établissement (permis C), vous avez les mêmes droits politiques au niveau communal que les Suissesses et les Suisses. Il n'y a pas besoin de vous inscrire dans le registre d'élection. Dès que vous remplissez les conditions légales, vous recevrez automatiquement le matériel officiel lors de votation ou d'élection. Vous pourrez ainsi voter sur les objets communaux, participer aux séances de l'assemblée communale, élire les membres du Conseil général et être élu-e vous-même.

Autres formes de participation politique

En plus des droits politiques, il existe de nombreuses autres possibilités de participer à la vie publique et d'influencer l'avenir de la collectivité. Une personne peut, par exemple, être active dans des groupes de défense d'intérêts (associations de quartier, etc.) ou dans des commissions consultatives. Comme les personnes de nationalité suisse, une personne étrangère, adulte ou mineure, a le droit de pétition. Ce dernier donne à chacun-e la possibilité d'adresser aux autorités des demandes, propositions, critiques ou réclamations. Les pétitions peuvent exercer une influence sur les décisions prises par les organes de l'Etat.

➤ **[58] Principaux partis politiques dans le canton de Fribourg**

Naturalisation suisse

L'acquisition de la nationalité suisse est une démarche personnelle. Les conditions d'obtention sont régies selon des critères définis par la loi. Dans le canton, environ 1000 personnes sont naturalisées chaque année. La naturalisation confère le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

> [42] Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

Lorsqu'elles reçoivent la citoyenneté suisse, les personnes naturalisées sont tenues de participer à la réception organisée par les autorités cantonales. A cette occasion, les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens font la promesse solennelle suivante : « Je m'engage à être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution cantonale ; je m'engage à maintenir et à défendre en toute occasion, en loyal-e et fidèle Confédéré-e, les droits, les libertés et l'indépendance de ma nouvelle patrie et à la servir dignement. »

18. Liste d'adresses utiles

- [1] **Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR**
Fachstelle für die Integration der MigrantInnen und für Rassismusprävention IMR
Grand-Rue 26, 1700 Fribourg
026 305 14 85, integration@fr.ch, www.fr.ch/imr

- [2] **Service de l'action sociale SASoc**
Kantonales Sozialamt KSA
Route des Cliniques 17, Case postale, 1701 Fribourg
026 305 29 92, sasoc@fr.ch, www.fr.ch/sasoc

- [3] **Secteur de la cohésion sociale**
Sektor des Gesellschaftlichen Zusammenhaltes
Administration générale
Place de l'Hôtel-de-Ville 3, 1700 Fribourg
026 351 71 06, Cohesion.Sociale@ville-fr.ch,
www.ville-fribourg.ch/cohesion_sociale

- [4] **Délégué-e à l'intégration**
Delegierte/r für die Integration
Administration communale
Grand-Rue 7, Case postale 32, 1630 Bulle
026 919 18 00, secretariat@bulle.ch, www.bulle.ch/fr/integration

- [5] **Service de la population et des migrants SPoMi**
Amt für Bevölkerung und Migration BMA
Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot
026 305 14 92, spomi@fr.ch, www.fr.ch/spomi

-
- [6] **Fribourg pour tous FpT**
Fribourg für alle FfA
Route du Criblet 13, 1700 Fribourg
0848 246 246, fribourgpourtous@fr.ch, www.fr.ch/fpt
- [7] **Principaux journaux fribourgeois**
- › La Liberté
Boulevard de Pérolles 42, Case postale 208, 1705 Fribourg
026 426 44 11, redaction@laliberte.ch, www.laliberte.ch
 - › FreiburgerNachrichten
Boulevard de Pérolles 42, Postfach 576, 1701 Freiburg
026 426 47 47, fn.redaktion@freiburger-nachrichten.ch,
www.freiburger-nachrichten.ch
 - › La Gruyère
Rue de la Léchère 10, Case postale 352, 1630 Bulle 1
026 919 69 00, redaction@lagruyere.ch, www.lagruyere.ch
- [8] **Radios régionales**
Radio Fribourg/Freiburg
Rue de Romont 35, Case postale 1312, 1701 Fribourg
026 351 51 00, radiofr@radiofr.ch, www.radiofr.ch
- [9] **Télévision régionale**
La Télé
Boulevard de Pérolles 36, Case postale 205, 1705 Fribourg
058 310 05 05, contact@latele.ch, www.latele.ch
- [10] **Centre de contact Suisses-Immigrés CCSI Fribourg**
Kontaktstelle SchweizerInnen-AusländerInnen Freiburg
Rue des Alpes 11, Case postale 366, 1701 Fribourg
026 424 21 25, info@ccsi-fr.ch, www.ccsi-fr.ch

-
- [11] **Caritas Suisse, Bureau de consultations juridiques à Fribourg BCJ**
Caritas Schweiz, Juristische Beratung für Asylbewerber in Freiburg BCJ
Boulevard de Pérolles 55, Case postale 11, 1705 Fribourg
026 425 81 02, www.caritas.ch
- [12] **Fri-Santé – Espace de soins**
Fri-Santé, Raum für Behandlung
Boulevard de Pérolles 30, 1700 Fribourg
026 341 03 30, info@frisante.ch, www.frisante.ch
- [13] **« se respecter – Respekt für alle », Service de consultation et de prévention du racisme dans le canton de Fribourg, Caritas Suisse, Département Fribourg**
«se respecter – Respekt für alle», Anlaufstelle für Rassismusberatung und -prävention im Kanton Freiburg, Caritas Suisse, Abteilung Freiburg
Boulevard de Pérolles 55, Case postale 11, 1705 Fribourg
026 425 81 00, serespecter@caritas.ch, www.serespecter.ch
- [14] a) **Partie francophone : Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF**
Rue de l'Hôpital 1, Case postale, 1701 Fribourg
026 305 12 27, senof@fr.ch, www.fr.ch/osso
- [14] b) **Partie germanophone: Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht DOA**
Spitalgasse 1, Postfach, 1701 Freiburg
026 305 12 31, doa@fr.ch, www.fr.ch/osso
- [15] **Service de la formation professionnelle SFP**
Amt für Berufsbildung BBA
Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg
026 305 25 00, sfp@edufr.ch, www.fr.ch/sfp

-
- [16] **Association Lire et Ecrire – Section de Fribourg**
Verein Lesen und Schreiben, Sektion Freiburg
Rue St-Pierre 10, Case postale 915, 1701 Fribourg
026 422 32 62, fribourg@lire-et-ecrire.ch, www.lire-et-ecrire.ch
- [17] **Croix-Rouge fribourgeoise: Cours « Vie en Suisse »**
Freiburgisches Rotes Kreuz: Kurs «Leben in der Schweiz»
Rue G.-Techtermann 2, Case postale 279, 1701 Fribourg
026 347 39 70, languages-sprachen@croix-rouge-fr.ch, www.croix-rouge-fr.ch
- [18] **Service d'interprétariat communautaire « se comprendre », Caritas Suisse, Département Fribourg**
Interkultureller Dolmetscherdienst «se comprendre»,
Caritas Schweiz, Abteilung Freiburg
Boulevard de Pérolles 55, Case postale 11, 1705 Fribourg
026 425 81 30, secomprendre@caritas.ch, www.secomprendre.ch
- [19] **LivEchange, Bibliothèque interculturelle**
LivEchange, Interkulturelle Bibliothek
Avenue du Midi 3-7, 1700 Fribourg
026 422 25 85, info@livrechange.ch, www.livrechange.ch
- [20] **Association espacefemmes**
Verein frauenraum
Rue Saint-Pierre 10, 1700 Fribourg
026 424 59 24, info@espacefemmes.org, www.espacefemmes.org
- [21] **Service du logement SLog**
Wohnungsamt WA
Boulevard de Pérolles 25, Case postale 1350, 1701 Fribourg
026 305 24 13, slog@fr.ch, www.fr.ch/slog

-
- [22] **Association suisse des locataires ASLOCA – Section fribourgeoise**
Association suisse des locataires ASLOCA, Sektion Freiburg
Secrétariat administratif, Case postale 18, 1774 Cousset
0848 818 800, www.asloca.ch
- [23] **Mieterinnen- und Mieterverband Deutschfreiburg**
Case postale 41, 3185 Schmittlen
0848 023 023, mieterverband.deutschfreiburg@gmx.ch, www.mieterverband.ch
- [24] **Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg OCN**
Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt des Kantons Freiburg ASS
Route de Tavel 10, Case postale 192, 1707 Fribourg
026 484 55 55, info@ocn.ch, www.ocn.ch
- [25] **Service cantonal des contributions SCC**
Kantonale Steuerverwaltung KSTV
Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg
026 305 33 00, scc@fr.ch, www.fr.ch/scc
- [26] **Caisse de compensation du canton de Fribourg CCCFR**
Ausgleichskasse des Kantons Freiburg AKFR
Impasse de la Colline 1, Case postale 176, 1762 Givisiez
026 305 52 52, ecasfr@fr.ch, www.caisseavsfr.ch
- [27] **Office de l'assurance-invalidité du canton de Fribourg, Office AI**
Invalidenversicherungsstelle des Kantons Freiburg, IV-Stelle
Route du Mont-Carmel 5, 1762 Givisiez
026 305 52 37, info@aifr.ch, www.aifr.ch
- [28] **Service public de l'emploi SPE**
Amt für den Arbeitsmarkt AMA
Boulevard de Pérolles 25, Case postale 1350, 1701 Fribourg
026 305 96 00, spe@fr.ch, www.fr.ch/spe

-
- [29] **Union syndicale fribourgeoise USF**
Freiburger Gewerkschaftsbund FGB
Rue des Alpes 11, Case postale 1541, 1701 Fribourg
026 322 74 45, usfr@bluewin.ch, www.uss.ch
- [30] **Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF**
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen GFB
Rue de la Poste 1, Case postale, 1701 Fribourg
026 305 23 86, bef@fr.ch, www.fr.ch/bef, www.familles-fribourg.ch
- [31] **Association Chèque Emploi – Centre d'intégration socioprofessionnelle**
Verein Service Check, Institution für sozio-professionelle Integration
Route des Daillettes 1, 1709 Fribourg
026 426 02 40, cheque-emploi@cisf.ch, www.cheque-emploi-fribourg.ch
- [32] **Fri-Santé – Grisélidis**
Boulevard de Pérolles 30, 1700 Fribourg
026 321 49 45, griselidis@frisante.ch, www.griselidis.ch
- [33] **Service dentaire scolaire SDS**
Schulzahnpflegedienst SZPD
Boulevard de Pérolles 23, 1700 Fribourg
026 305 98 00, sds@fr.ch, www.fr.ch/sds
- [34] **Réseau fribourgeois de santé mentale RFSM**
Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit
Centre de soins hospitaliers, L'Hôpital 140, Case postale 90, 1633 Marsens
026 305 78 00, urgences : 026 305 77 77, rfsm@rfsm.ch, www.rfsm.ch
- [35] **Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées AFIPA**
Vereinigung freiburgischer Alterseinrichtungen VFA
Secrétariat général
Route Saint-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg
026 915 03 43, office@afipa-vfa.ch, www.afipa-vfa.ch

-
- [36] **Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile AFAS**
Spitex Verband Freiburg SVF
Secrétariat cantonal
Route Saint-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg
026 321 56 81, info@aide-soins-fribourg.ch, www.aide-soins-fribourg.ch
- [37] **Pro Senectute Fribourg – Freiburg**
Passage du Cardinal 18, Case postale 169, 1705 Fribourg
026 347 12 40, info@fr.prosenectute.ch, www.fr.prosenectute.ch
- [38] **Pro Infirmis Fribourg – Freiburg**
Route Saint-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 98, 1705 Fribourg
026 347 40 00, fribourg@proinfirmis.ch, www.proinfirmis.ch
- [39] **Service éducatif itinérant SEI**
Früherziehungsdienst FED
Fondation Les Buissonnets, Rte de Villars-les-Joncs 3,
Case postale 155, 1707 Fribourg
026 484 21 13, info@sei-fribourg.ch, www.sei-fribourg.ch
- [40] **Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS**
Freiburger Fachstelle für sexuelle Gesundheit FFSG
• Rue de la Grand-Fontaine 50, 1700 Fribourg
• Rue de la Condémine 60, 1630 Bulle
026 305 29 55, sante.sexuelle@fr.ch, www.fr.ch/cfss
- [41] **Empreinte: Centre de soutien et de prévention dans le domaine du VIH/Sida et IST**
Empreinte: Hilfs- und Präventionsstelle für HIV/Aids und STI
Boulevard de Pérolles 57, 1700 Fribourg
026 424 24 84, empreinte@tremplin.ch, www.tremplin.ch/empreinte

-
- [42] **Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC**
Amt für institutionelle Angelegenheiten, Einbürgerungen und Zivilstandswesen IAEZA
Boulevard de Pérolles 2, Case postale 471, 1701 Fribourg
026 305 14 17, office.etatcivil@fr.ch, www.fr.ch/sainec
- [43] **Sarigai**
Case postale 282, 1709 Fribourg
079 610 59 37, sarigai@sarigai.ch, www.sarigai.ch
- [44] **Association Office familial Fribourg**
Verein Paar- und Familienberatung Freiburg
Avenue de la Gare 14, Case postale 1131, 1701 Fribourg
026 322 10 14, info@officefamilial.ch, www.officefamilial.ch
- [45] **Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ**
Jugendamt JA
Boulevard de Pérolles 24, Case postale 29, 1705 Fribourg
026 305 15 30, sej-ja@fr.ch, www.fr.ch/sej
- [46] **Centre de consultation LAVI pour enfants, hommes et victimes de la circulation**
Opferberatungsstelle für Kinder, Männer und Opfer von Verkehrsunfällen
Boulevard de Pérolles 18A, Case postale 29, 1705 Fribourg
026 305 15 80, LAVI-OHG@fr.ch, www.fr.ch/sej/lavi
- [47] **Frabina – Agence de consultation pour femmes et hommes dans des relations binationales**
Frabina – Beratungsstelle für Frauen und Männer in binationalen Beziehungen
Kapellenstrasse 24, 3011 Bern
031 381 27 01, info@frabina.ch, www.frabina.ch

-
- [48] **Association Solidarité Femmes – Centre LAVI pour femmes victimes de violence et d’infraction pénale**
Verein Frauenhaus – Opferberatungsstelle für Frauen als Opfer von Gewalt und Straftaten
Case postale 1400, 1701 Fribourg
026 322 22 02 (réponse 24h/24h), info@sf-lavi.ch, www.sf-lavi.ch
- [49] **EX-expression – Organisme de prévention et d’aide aux auteur-e-s de violence**
EX-expression – Hilfsorganisation für Gewalttäter, Gewalttäterinnen und Gewaltprävention
Route de la Vignettaz 48, 1700 Fribourg
0848 08 08 08, info@ex-expression.ch, www.ex-expression.ch
- [50] **Education familiale**
Familienbegleitung
Case postale 2, 1707 Fribourg
Français: 026 321 48 70, allemand: 026 322 86 33
contact@educationfamiliale.ch, www.educationfamiliale.ch
- [51] **Fédération fribourgeoise d’accueil familial de jour**
Verband Freiburgischer Tagesfamilien
Passage du Cardinal 12, 1700 Fribourg
federation@accueildejour.ch, www.accueildejour.ch > Voir site web pour connaître les numéros de téléphone par région
- [52] **Fédération des crèches et garderies fribourgeoises**
Freiburger Krippenverband
026 429 09 92, info@crechesfribourg.ch, www.crechesfribourg.ch

-
- [53] **Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA**
Amt für Berufsberatung und Erwachsenenbildung BEA
Rue St-Pierre Canisius 12, 1700 Fribourg
026 305 41 86, sopfa@fr.ch, www.fr.ch/sopfa
- [54] a) **Partie francophone : Collaboratrice pédagogique pour la scolarisation des enfants de migrants et les cours de langue et culture d'origine**
Route André Piller 21, 1762 Givisiez
026 305 46 15, senof@fr.ch, www.fr.ch/osso
- [54] b) **Partie germanophone : Pädagogische Beraterin für die Schulung fremdsprachiger Kinder (KG-PS-OS) und die Kurse in Heimatlicher Sprache und Kultur (HSK)**
Schulinspektorat KG-PS Deutschfreiburg
Mariahilfstrasse 2, 1712 Tifers
026 305 40 88, doa@fr.ch, www.fr.ch/osso
- [55] **Service des subsides de formation SSF**
Amt für Ausbildungsbeiträge ABBA
Rue St-Pierre Canisius 12, Case postale, 1701 Fribourg
026 305 12 51, bourses@fr.ch, www.fr.ch/ssf
- [56] **Service de l'environnement SEN**
Amt für Umwelt AfU
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez
026 305 37 60, sen@fr.ch, www.fr.ch/sen

[57] **Réseau Bénévolat Netzwerk Fribourg – Freiburg RBN**
Route Saint-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg
026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch, www.benevolat-fr.ch

[58] **Principaux partis politiques dans le canton de Fribourg**

- › Parti chrétien social PCS
www.csp-pcs.ch
- › Parti démocrate-chrétien PDC
www.pdc-fr.ch
- › Parti libéral-radical PLR
www.plrf.ch
- › Parti socialiste PS
www.ps-fr.ch
- › Parti de l'Union démocratique du centre UDC
www.udc-fr.ch
- › Parti Les Verts
www.verts-fr.ch
- › Parti vert-libéral PVL
www.fr.vertsliberaux.ch

Edition 2018

Bureau de l'intégration des migrant-e-s
et de la prévention du racisme IMR
Grand-Rue 26, 1700 Fribourg

Graphisme

Agence Symbol, Châtel-St-Denis

Illustration

Adèle Dafflon, Fribourg

Impression

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg

Source carte du milieu

Office fédéral de la topographie, Berne
Office fédéral de la statistique: GEOSTAT,
Neuchâtel/Service de la statistique du canton de Fribourg

Les dix différentes versions linguistiques
peuvent être téléchargées sur: www.fr.ch/imr

Avec le soutien de



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



**Bureau de l'intégration des migrant-e-s
et de la prévention du racisme IMR**

Grand-Rue 26
1700 Fribourg
T : 026 305 14 85
integration@fr.ch

www.fr.ch/imr



EC 2999